

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- Ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
 - La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

- Recommandation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22-0005996

15/3/2023

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2528

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHATOUI Bouchta 1948

Date de naissance : Ard el kheir INARA Rue 8

Adresse : N° 9 CASABLANCA

Tél. : 06 04 80 52 07

Total des frais engagés : 7250 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Saida ZOUINE
Médecine Générale
8, Bd Taza 1er Étage, Hay My
Abdellah INARA II-Casablanca

Date de consultation : 04/03/2023

Nom et prénom du malade : CHATOUI Bouchta

Age : 75 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : EGFN Appel

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/03/23	Q		200 DHs	Docteur Saïda ZOUNE Médecine Générale 18d Tazz, 1er Etage Hay My Abdelkader Al-Casablanca
INN 09/11/28/93				

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with teeth numbered from 1 to 8 on both the upper and lower arches. Key anatomical features labeled include the central incisors (labeled 'I'), lateral incisors ('L'), canines ('C'), first molars ('M1'), second molars ('M2'), and third molars ('M3'). The arch is oriented with the anterior direction pointing upwards. A vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom indicates the sagittal plane.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET DE MEDECINE GENERALE : Dr. SAIDA ZOUINE

Docteur Saida ZOUINE

Médecine Générale

Diplômée en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée en Expertise Médicale
et de Réparation Juridique de Dommage Corporel

Membre de l'association Marocaine
des Echographistes (A.M.E.).

الدكتورة سعيدة الزوين

طب العام

حاصلة على شهادة في الفحص العام بالصدى
بكالوريوس الطب بالدار البيضاء

حاصلة على شهادة الخبرة الطبية
و على التعريض القانوني والجسماني للضرر
عضو في الجمعية المغربية للأطباء
المختصين في الفحص العام بالصدى

Sur Rendez-vous

Casablanca, le

04/03/23

بالموعد

الدار البيضاء ، في

TECHATOU

Bouchta

PPV 79DH70
PER 12/25
LOT 12603

IB
30P

1) Azix 500 mg
جرايز ايفيل ٥٠٠ مجم

2) Apixol 50 mg
اپیکول ٥٠ مجم

3) Néopred 20 mg
نيوپرد ٢٠ مجم (١ seule pilule)

NEOPRED®
Prednisolone 20mg
20 comprimés PPV : 37,40 DH
6 118 000 191919

4) Vit C 1000 mg
فيتامين سي ١٠٠٠ مجم

PPV 26DH90

8, شارع تازة، حي مولاي عبد الله - الابادة 2، الدار البيضاء - الهاتف: 05.22.21.93.05.

8, Bd. TAZA Hay My Abdellah - INARA II - Casablanca - Tél. : 05.22.21.93.05

5) Apixel spray gorge
Papu Buccal x3

2023/

PPC : 89,50 DH

89. 18



13/2. 12

Docteur Saida ZOUINE
Médecine Générale

8 Bd Taza 1er étage N° 28
Abdellah INARA II Casablanca
Tél: 05.22.21.73.61

Dr M. Hammoud
13 Bd Taza 1er étage N° 28
Abdellah INARA II Casablanca
Tél: 05.22.21.73.61

ALAOUI
CHARMAOUI
Rue 359, N° 28 - Hôpital
Hôpital Med Sakkat - Ain Chock
Casablanca